



Les conditions générales de vente du logiciel ZADS

Nom du Partenaire Commercial / Client :	
Adresse du Partenaire Commercial / Client :	
Domaine(s) du Client Final Qui utilisera le Logiciel ZADS.	

Signature du Partenaire Commercial

La signature vaut acceptation des conditions générales de ventes ci-dessous

Par (nom du signataire) :	
Titre :	
Date :	
Signature :	

Signature PATMISC

Par (nom du signataire) :	COHAUT PATRICE
Titre :	Gérant Société PATMISC SIREN : 52968371600011
Date :	
Signature :	

Article 1 - Clause générale

Les conditions générales de vente (ci-après dénommée « CGV ») décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mr. Patrice COHAUT (ci-après dénommée « PATMISC ») et de son client (ci-après dénommé « le Client ») dans le cadre de la vente de son logiciel de Petites Annonces Communautaires (ci-après « le Logiciel » ou « ZADS »),

PATMISC et le Client sont ci-après dénommés individuellement une "Partie" et collectivement "les Parties".

Ces conditions s'appliquent pour le mode de commercialisation appelé « CHEZ VOUS ».

Article 2 - Propriété Intellectuelle

Le logiciel est vendu sous licence, donnant au client le droit non exclusif et cessible (sous conditions) d'utiliser le logiciel conformément aux clauses de l'annexe A.

Article 4 - Formation du contrat

Les contrats de vente sont réputés conclus lorsque le Client a manifesté son accord sur la chose et sur le prix. Les obligations de PATMISC doivent être exécutées à compter de la date de réception par notre société de l'accord du Client matérialisé par la signature du Devis et des CGV complétées et signées.

Article 5 - Livraison - Recette

Le logiciel ZADS est fourni en l'état au Client et doit être installé dans un environnement informatique compatible avec les pré-requis d'installation et d'utilisation de ce logiciel fournis par PATMISC.

Le délai de livraison du produit vendu ou de la prestation de service sera défini aux conditions particulières indiquées dans le devis. La société PATMISC ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du client qu'en cas de délai de livraison excédant trente jours

Les délais de livraison tels que ci-dessus définis se calculent à compter de la date de réception de l'accord du client telle que définie à l'article 4.

Les parties conviennent expressément que la société PATMISC, lorsqu'elle attendra elle même la réception de la chose concédée ou vendue de tout ou partie de ses éléments constitutifs ou de tout élément nécessaire à l'accomplissement de la prestation de service dû, pourra répercuter sur le client les retards qu'elle subira.

En cas de dépassement du délai de livraison ou recette, le client pourra demander la résiliation du contrat. Les acomptes déjà versés lui seront restitués.

Les frais de port éventuels sont à la charge du client sauf conditions particulières contraires, étant aussi entendu que la plupart des échanges se feront de façon électronique et donc sans frais.

Pour tous les biens vendus, y compris les supports matériels de logiciels, le transfert des risques s'opère à la conclusion du contrat.

Article 6 - Transfert des droits

La société PATMISC conserve la propriété des droits conférés et des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix et dans le respect de l'annexe A.

Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens et la désinstallation des logiciels précédemment livrés.

Pour la totalité des logiciels, qu'ils soient édités par PATMISC ou des tiers, le transfert du droit d'utilisation est conditionné au paiement intégral du prix stipulé aux conditions particulières. Le transfert des risques obéit aux règles mentionnées à l'alinéa qui précède.

PATMISC peut mettre à disposition une version de démonstration du logiciel ZADS gratuitement ou une version de test à des fins de démonstration privées. Dans cette situation, PATMISC conserve l'intégralité des droits jusqu'à conclusion et paiement du contrat qui pourrait résulter. A ce titre, le Client devra donner un accès intégral permettant installation et visibilité sur cette version.

Article 7 - Prix - Conditions de paiement

Le prix est communiqué et définitif dans la proposition commerciale (devis ou liste de nos tarifs) faite par PATMISC au client.

La liste de nos tarifs sont également disponibles sur le site www.zads.fr, à titre indicatif, et peuvent être modifiés sans notification préalable. Le prix de vente indiqué sur le site est en euros et hors taxe (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Sauf conditions particulières contraires, le prix doit être réglé par le client au comptant dès la conclusion du contrat. La totalité de nos factures sont payables à l'adresse indiquée sur la facture. Le paiement en ligne via le site PAYPAL constitue une valeur légale de transaction d'achat entre le Client et PATMISC.

Dans le cas où le moyen de paiement engendrerait des frais pour PATMISC, PATMISC se réserve le droit de répercuter ces frais au Client. Ces frais seront indiqués sur la liste des tarifs ou sur le devis.

Dans le cas où des délais de paiement seraient accordés par PATMISC, à défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.

De plus, à titre de clause pénale et par application des dispositions légales, le client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Les versions de démonstration ou de test du logiciel ZADS sont gratuites et sur demande. Aucun remboursement ne sera effectué pour des versions de production achetées aux conditions normales hors conditions indiquées dans l'article 9.

Article 9 - Garantie

PATMISC garantit à la personne ayant acquis le droit d'utiliser le logiciel, conformément aux clauses du contrat de licence, le fonctionnement global dudit logiciel selon les modalités décrites dans la documentation qui lui est propre pendant un délai de 30 jours à compter de la réception du logiciel à la condition que celui-ci soit utilisé dans les conditions minimales recommandées.

La garantie de bon fonctionnement du logiciel ne s'applique pas aux mises à jour de logiciel, à des versions test, d'évaluation et à des copies du logiciel interdites à la revente.

En cas de retours, la responsabilité de PATMISC se limitera, au choix de PATMISC, au remplacement, ou à la correction du logiciel ou au remboursement du prix acquitté.

PATMISC exclut du champ d'application de la garantie de fonctionnement les virus et attaques internet sur l'hébergeur pouvant affecter le logiciel ainsi que sa compatibilité avec d'autres logiciels.

non préalablement acceptés lors du contrat entre les deux parties et précisées aux conditions particulières.

Pour quelque programme informatique que ce soit, PATMISC ne peut garantir les performances ou les résultats que le client peut obtenir en utilisant le logiciel.

Article 10 – Sécurité et réglementations

Le Client est chargé de réaliser des copies de sauvegarde de ses données. En aucun cas PATMISC ne saurait être tenu pour responsable de données perdues ou de tout autre dommage causé directement ou indirectement par la copie, l'installation, la sauvegarde du programme ZADS et/ou de un ou plusieurs de ses composants.

Le Client est également sensibilisé sur le fait que ZADS permet la collecte de données qui peuvent être soumises à une réglementation sur la protection des données privées. PATMISC ne saurait être tenu pour responsable d'infractions à ces réglementations.

Article 11 – Documentation

Le logiciel sera disponible avec une documentation (guide d'installation et de configuration) écrite en langues anglaise ou française. Le Client a le droit de reproduire cette documentation et la modifier.

Article 12 – Support et maintenance évolutive

Dans le contrat « CHEZ-VOUS », la responsabilité du support revient au Client acquéreur et intégrateur de la solution ZADS.

La maintenance évolutive et corrective, à l'exclusion des clauses relatives à la Garantie, n'est pas incluse dans ce contrat.

Article 12 – Formation et assistance au démarrage

Lorsque stipulé aux conditions particulières, le Client pourra bénéficier d'une formation et d'une assistance au démarrage du Logiciel. Cette formation s'effectuera à distance. En cas de formation nécessitant une présence physique, un devis sera proposé couvrant les frais directs logistiques et l'accord sera alors exprimé par l'acceptation mutuelle de ce devis.

Article 13 – Marques et Publicité

Le Client reconnaît les droits de PATMISC sur la marque ZADS. Le Client s'engage à n'utiliser, ne demander l'enregistrement, n'enregistrer ou déposer aucune marque ni aucun signe, seul ou associé à d'autres marques, appellations ou signes, qui pourrai créer une confusion avec la marque ZADS, à titre de marque, appellation, nom de domaine Internet ou autre pour tout produit ou service, dans tout pays du monde.

Le Client accepte par les présentes d'indemniser et de dégager PATMISC de toute responsabilité relativement à toutes demandes, causes d'action, procès, dommages-intérêts, et dépenses dont PATMISC pourrait être tenu responsable en raison de toute revendication de contrefaçon de marque découlant de l'utilisation de la marque ZADS par ou pour le Client d'une manière non autorisée au titre des présentes.

Le Client devra obtenir l'approbation écrite de PATMISC avant de mettre en œuvre toute campagne publicitaire, promotion ou communication concernant le Logiciel ZADS dans sa forme originale.

Article 14 - FORCE MAJEURE

Si tout manquement par une Partie est dû à des circonstances allant au-delà du contrôle de ladite Partie, y compris notamment, difficultés de travail, guerres, inondations, émeutes, grèves, embargos,

lock-out, perturbations civiles, l'exécution de l'obligation pourra être reportée tant qu'elle se trouvera entravée par l'événement de force majeure. En cas d'événement de force majeure dépassant quatre (4) semaines, les Parties se réuniront alors et décideront de bonne foi si elles souhaitent résilier le Bon de Commande concerné, l'Addendum Produit ou le Contrat selon le cas ainsi que les conditions de cette résiliation. Dans tous les cas, la Force Majeure ne sera pas une raison pour retarder tout paiement dû.

Article 15 – Renonciation

Tout défaut par une Partie d'exercer ou de faire appliquer tous droits conférés par le présent Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation audit droit et n'aura pas pour conséquence de mettre fin à l'exercice ou l'application dudit droit à tout moment par la suite.

Article 16 – Arbitrage

Les Parties s'efforceront de régler de bonne foi à l'amiable tout litige ou différend découlant ou résultant du présent Contrat, ou de l'exécution de celui-ci. Toute tentative consistant à parvenir à un règlement sera réputée avoir échoué dès que l'une des Parties en avisera l'autre Partie par écrit. Si une tentative de règlement a échoué, le litige sera résolu définitivement et exclusivement par l'arbitrage au titre des Règles d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. Le lieu d'arbitrage sera Paris, France.

Article 17 - Droit applicable

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément au droit français.

Article 18 - Clause résolutoire

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Annexe A - Conditions et Limitations d'Utilisation du logiciel ZADS

1.2 PATMISC concède au Client, sur chaque Logiciel fourni, une licence d'utilisation cessible, transférable et non exclusive du Logiciel :

(a) Le Client s'interdira :

- de procéder à toute décompilation, « reverse engineering » ou désassemblage du Logiciel en tout ou en partie, sauf dans le but de réaliser son interopérabilité dans les conditions prévues par la loi ou de l'intégrer dans un environnement dédié.
- de représenter, adapter, arranger, modifier le Logiciel et procéder lui-même à la correction de ses défauts éventuels, et/ou créer des produits dérivés à partir du Logiciel ou de la documentation l'accompagnant, sans avoir préalablement obtenu le consentement préalable et écrit du Fournisseur,
- de distribuer, licencier ou vendre, le Logiciel ou céder des droits sur ce-dernier. La cession et le transfert d'un site existant, contenant ou construit à partir du logiciel ZADS est autorisée. Dans ce cas le présent contrat est terminé.
- de procéder à une quelconque reproduction totale ou partielle du Logiciel, quelle qu'en soit la forme, à l'exception :
 - de la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution ou le stockage dudit Logiciel aux seules fins de son utilisation, conformément au présent Contrat ;
 - ou pour réaliser une seule copie de sauvegarde, en prenant toutes les précautions nécessaires pour en éviter toute diffusion. En cas d'utilisation de la copie, la présente licence s'appliquera à celle-ci.
- de procéder à tout type d'exploitation non explicitement autorisé par le présent Contrat,
- de procéder à une quelconque reproduction de la documentation sans autorisation préalable éventuelle du Fournisseur notifiée au Client par écrit, après demande écrite du Client au Fournisseur, justifiant sa destination.

(b) La présente licence de Logiciel ne saurait en aucun cas être interprétée comme une vente des droits de propriété intellectuelle, une vente d'un exemplaire de Logiciel ou un transfert de propriété du Logiciel ;

(c) Le Logiciel peut contenir des logiciels provenant de donneurs de licence du Fournisseur qui peuvent également demander l'exécution forcée du présent Contrat directement contre le Client, même s'ils ne sont pas partie au présent Contrat.

1.4 Tous les droits aux brevets, droits d'auteur, marques de fabrique, secrets commerciaux et autres propriété intellectuelle et données exclusives contenus ou exprimés dans le Logiciel, ses copies ou mises à jour sont et resteront la propriété, soit de PATMISC, soit de ses donneurs de licence, selon le cas.

1.5 Le Logiciel est licencié en l'état sans garantie. Le fournisseur ne garantit pas que le Logiciel est exempt de défauts ou d'erreurs et que son utilisation sera ininterrompue.